

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Excusé : Gérard DUBESSY.

Le procès verbal du conseil municipal du 28 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – Travaux extérieurs de restauration de l'église

Gilbert VARRENNE commente les offres des entreprises concernant la réfection des corniches et la protection des vitraux de l'église. Deux lots sont concernés :

Un lot **maçonnerie et zinguerie** pour la réfection des corniches.

- Offre de base : toutes les corniches et la zinguerie.
- Option 1 : Reprise de l'encadrement des vitraux de la façade nord.
- Option 2 : Reprise de l'encadrement des vitraux de la façade est.

Deux entreprises ont répondu à l'avis d'appel à la concurrence : COMTE de CHARLIEU et DEMARS de MARCILLY LE CHATEL.

Un lot **serrurerie** pour la protection des vitraux.

- Offre de base : protection grillagée.
- Offre de base avec variante 1 : protection vitrée.
- Option 1 : réfection des vitraux en façade nord.
- Option 2 : réfection des vitraux en façade est.

Quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel à la concurrence : M2B du COTEAU, VERVAS METAL de ROANNE, VIAL GAYDON de ROANNE et PONTILLE du CERGNE.

Alain BLETTERIE précise que, dans les options, les entreprises remettent les pierres jaunes.

Dans le cas où les travaux ne rentrent pas dans le budget 2014, il est possible de reporter le paiement en 2015 puisque le décompte définitif ne parviendra pas à la mairie avant 2015.

Actuellement, il n'y a pas de subvention pour financer la protection des vitraux. Des enveloppes complémentaires seront demandées auprès de divers partenaires potentiels (Bâtiments de France, Conseil Général de la Loire, enveloppe parlementaire, diocèse,...)

Après discussion sur la question de réaliser partiellement ou la totalité des travaux, il est décidé de procéder à un vote à main levée. Par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de lancer la totalité des travaux.

Projet retenu :

Maçonnerie : offre de base + option 1 + option 2 pour un montant total de 72 493.33 euros HT.

Serrurerie : offre de base et variante + option 1 et variante + option 2 et variante pour un montant total de 27 248 euros HT.

Soit un montant total de 119 689.60 euros TTC.

Entreprises retenues :

DEMARS pour la maçonnerie.

M2B pour la serrurerie.

La demande d'autorisation de commencer les travaux avant notification de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général de la Loire. Il convient d'informer rapidement les entreprises non retenues, leur délai de contestation est de 11 jours.

II – Compétence assainissement à Roannais Agglomération

Une rencontre avec M. FRECHET a été organisée pour avoir des informations sur la lagune du bourg. Il en ressort qu'elle est saturée au niveau comptable puisqu'elle était prévue pour 750 habitants et qu'il y a actuellement plus de 800 habitants sur ce réseau.

La commune n'est pas pourtant dans les prioritaires pour les extensions de station. D'après les relevés, son taux de pollution n'est qu'à 60 %. M. FRECHET dit qu'il appuiera le dossier en cas de demandes de permis de construire.

Quelques difficultés surgissent entre Roannais Agglo et la Commune pour le remboursement de l'excédent budgétaire 2013.

III – Temps d'Activités périscolaires

Sont concernés :

34 enfants, groupe des grandes sections et CP.

24 enfants, groupe des cours moyens.

30 enfants, groupe des cours élémentaires.

12 à 15 enfants, groupe des petits.

Ressenti : les enfants sont très énervés en raison de la fatigue, des changements de lieu et, quelquefois, du manque d'intérêt pour la matière proposée.

Solution : mettre en place des récréations avant les NAP.

Mmes VINCENT et CHAIZE ont signalé un problème avec Mme LARBI qui semble ne pas avoir l'habitude avec les enfants. Une réorganisation sera réalisée avec une permutation entre Mlle PAULOS qui prendra les grands et Mme LARBI qui aura en charge les petits. Parallèlement, une formation pourrait lui être proposée.

Il apparait que les petits ne sont encadrés que par une seule personne à 15h 30 pour permettre à Mme DECLOITRE de ranger les classes et faire le ménage. Il est décidé de revoir les horaires et de prolonger la durée de la garderie assurée par Mme DECLOITRE.

L'inscription pour la 2^{ème} période sera bientôt lancée. L'animation retenue est l'escrime pour une période de 7 semaines, du 3 novembre au 19 décembre 2014.

A noter que l'étude réalisée dans le cadre des TAP est appréciée des parents.

Suite à l'accident d'un enfant lors des TAP, un contrôle sera réalisé pour savoir si chaque enfant est assuré en responsabilité civile et individuelle accident pour les activités périscolaires. M. SIETTEL assurera ce contrôle et fournira en Mairie, à destination de notre assurance les Mutuelles du Mans, une attestation précisant que tous les enfants sont couverts.

La décision modificative concernant l'augmentation des crédits pour les TAP, soit + 3 924,67 € au 7000 € provisionnés lors du budget primitif 2014 et permettant de régler les salaires et charges des animateurs ainsi que les heures de surveillance (11,66 €/Heure) et d'études (21,86 €/Heure) des enseignants est votée à l'unanimité.

IV – Délibération Modificative Budgétaire

Une délibération est prise pour modification des prévisions du budget commune ainsi qu'il suit :

- + 845 € au compte 7788 (Remboursement Honoraires Me Bérard)
- + 845 € au compte 6226 (Honoraires Me Bérard)
- - 3 925 € au Programme 136 « Terrain de foot »
- - 2 000 € au compte 61523 « Entretien réseaux »
- + 1 000 € au compte « Entretien matériel roulant »
- + 1 000 € au compte 2188-74 au programme d'investissement « Matériel »
- + 4 721 € au compte 6574 pour subvention de 708 € à l'Amicale des élus, 20 € à l'Association des Familles, 20 € au Comité des Fêtes, 3 925 € pour TAP au CLSH, et 48 € au Sou des Ecoles.
- - 796 € au compte 60621 « Combustibles »

V – Médiathèque

Le montant annuel attribué pour l'achat de livres à la médiathèque communal est de 1 000 €. Régulièrement, il est nécessaire de détruire les revues et les livres anciens qui ne font plus l'objet de demande de prêt. La responsable Christine Moncorgé a transmis la liste des ouvrages qui seront soit proposés à la vente pour 1 euro, soit détruits s'ils sont très usagés, ou bien mis de côté pour la MARPA.

VI – Prime au personnel en contrat aidé

L'ensemble du personnel territorial perçoit le 13^{ème} mois. Bénéficie également de cette mesure le personnel recruté en contrat aidé suivant le temps de travail effectué par chacun d'eux durant l'année écoulée. La somme globale octroyée au titre des primes pour les emplois d'insertion, inscrite lors du vote du budget 2014, est de 3 817,29 €.

VII – Programme voirie 2015

Il convient d'ores et déjà de faire une demande de subvention au Conseil Général pour l'année 2015 pour une enveloppe de travaux d'environ 60 000 € Hors Taxes. La commission voirie se charge de préparer une liste chiffrée des travaux et des voies concernés pour le prochain conseil municipal. Sont évoqués des chemins tels que celui du Temple, de la Malgarnie, de Pigue ou des Déportés.

VIII – Licence débits de boissons

Dans le cadre de la réglementation concernant la licence IV, Bernard BESSEY a suivi un stage dont le montant s'est élevé à 708 euros. Cette somme sera prise en charge par l'amicale des conseillers.

IX – Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Gilbert VARRENNE donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de Mme la Préfète en date du 3 septembre qui précise les nouvelles modalités concernant le versement de la taxe communale. Il en ressort qu'à compter de 2015, lorsqu'un syndicat intercommunal exerce la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, la TCFE est perçue par ce syndicat en lieu et place de ses communes membres dont la population est inférieure à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010.

Aucun changement pour la commune de Saint-Romain-la-Motte pour laquelle le SIEL percevait déjà le produit de la taxe avant le 31 décembre 2010.

X – Motion relative au projet de la Ligne à Grande Vitesse P.O.C.L (Paris, Orléans, Clermont, Lyon)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion rédigée par l'association Roanne ConnectGTV afin de soutenir le scénario Médian via Roanne du projet de LGV POCL qui a l'avantage d'éviter les secteurs urbanisés et d'activités d'Orléans et de Bourges et de protéger la zone sensible de la Sologne. Outre la prise en compte de l'impact écologique, le tracé « Médian » présente une meilleure rentabilité d'exploitation du fait d'un gain de temps de 10 mn avec pour conséquence une fréquentation en hausse et un autofinancement supérieur par rapport au scénario Ouest. Un courrier sera envoyé pour soutien de la motion.

XI – Elaboration P'tit Curieux

La commission propose 2 diffusions par an, en juin-juillet et en décembre-janvier. En dehors de ces périodes, les informations seront communiquées par le biais d'un flash info. Cette année, le premier sera diffusé en octobre.

Les thèmes retenus sont les suivants :

1 – Edito du maire

2 – Informations de la mairie

Présentation du Conseil Municipal, organisation des commissions, présentation du personnel communal, conseil communautaire ROANNAIS AGGLO, budget 2014, CCAS, infos diverses -Service prévenance travaux par ERDF, ERDF travaux d'élagage, prolongation de la durée de validité des cartes d'identité, fibre optique.

3 – Monde associatif

Fête patronale, informations transmises par les associations.

4 – Pages culturelles

Les nouveaux livres, inauguration de l'église.

5 – Loisirs

Tour de l'avenir, fêtes de quartier, classes en 4.

6 – Page histoire

Mobilisation 1914.

7 – Calendrier des manifestations

XII – Questions diverses

Travaux pour les particuliers (cf DCM du 14 novembre 2013)

Le conseil municipal décide de ne plus prendre en charge des travaux pour les particuliers sauf cas très exceptionnels étudiés au cas par cas et que le personnel n'interviendra que sur la commune.

A titre exceptionnel, le personnel communal assurera pour cette année la taille de la haie de Mme BARNAY en contrepartie d'un don.

La délibération prise par l'ancien conseil municipal relative aux travaux effectués par la commune avec le matériel municipal pour les habitants de la commune fera l'objet d'une modification lors de la séance du 30 octobre 2014.

Mise à disposition des tables, bancs et chaises :

Le conseil municipal décide :

- De prêter le matériel aux associations qui en font la demande même si le matériel est à récupérer auprès des autres communes avec dans ce cas, l'implication d'un agent communal accompagné du personnel de l'association.

- De louer le matériel aux particuliers, y compris les fêtes de quartiers, **dans la limite des stocks**, et aux tarifs suivants :

- Chaises : 0.20 €
- Bancs : 0.50 €
- Tables : 1 €

Ils devront venir récupérer ce matériel dans les locaux de la mairie.

Demande de subvention par l'école :

L'école demande une participation de la mairie pour financer une dépense de 95 € au titre du transport des élèves à l'aérodrome à l'occasion du meeting. Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 47.50 € soit la moitié du coût au Sou des Ecoles.

Sécurisation de la zone artisanale :

Mme Chargueraud a informé la mairie que la zone artisanale est mal ou pas éclairée le soir. Bernard BESSEY se charge de régler ce dysfonctionnement.